

C'est la décision prise par la Cour d'Appel du Centre ce lundi 15 juin 2020. Les accusés n'ont pas été présentés devant le juge.

Mamadou Mota, vice-président du MRC, et compagnie, condamnés respectivement à 2 ans et 1 an de prison ferme pour rébellion en groupe, lors de la mutinerie à la prison centrale de Yaoundé en juillet 2019, étaient attendus ce 15 juin 2020 à la Cour d'Appel du Centre à Yaoundé.

Les avocats de la défense, qui ont interjeté appel de la décision du tribunal de première instance d'Ekounou, indiquent que l'audience du premier vice-président du MRC et les autres, a été renvoyée au 18 juin 2020. La raison de ce renvoi: les accusés n'ont pas été présentés devant le juge précise **Me Emmanuel Simh**, l'un des avocats de la défense